



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 27 février 2020 à 20h30

Membres en exercice : 15

Présents (14) : Henri BONNEFOY (Maire), Jocelyn LEDIG, Serge CAPDEGELLE (Adjoint), Agnès AUBERT, Philippe GARNIER, Michelle FRANCOIS, Frédéric PASTEL, Jean-Claude BARBAN, Hélène MORRONE, Franck FIRMANN.

Absents excusés (3) : Sandrine MATT a donné pouvoir à Agnès AUBERT
Véronique DE FILIPPO a donné pouvoir Philippe Garnier
Anita SILVESTRE a donné pouvoir à Serge CAPDEGELLE
Chrystel SILVESTRE a donné pouvoir à Franck FIRMANN

Absents : Daniel SOLAZ

Secrétaire de séance : Michelle FRANCOIS

* Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 Décembre 2019.

* Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal.

DECISION N°2020-01 : portant acceptation d'un devis auprès de la SARL David SOUMAILLE dont le siège est à REVEST DU BION (04) pour les travaux de réfection d'une partie de la toiture du groupe scolaire. Le montant des travaux s'élève à la somme de 37 364.40€ TTC.

1. Approbation du compte de gestion 2019

Le Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal sur l'exécution du budget de l'exercice 2019.

Ce compte de gestion n'appelle ni observations ni réserves

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte administratif 2019

La présidence est donnée à Mr Serge CAPDEGELLE, 4^{ème} Adjointe qui présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire.

Le compte administratif se résume :

- Section d'investissement :		- Section de fonctionnement :	
Dépenses :	729 727.29€	Dépenses :	915 646.68€
Restes à réaliser :	27 767.00€		
Recettes :	372 996.59€	Recettes :	1 068 078.29€
Report 2018 :	333 599.51€	Report 2018 :	509 811.61€
Restes à réaliser :	5 305.00€		
Déficit global :	45 593.19€	Excédent global :	662 243.22€

Adopté à l'unanimité moins une abstention (le Maire)

3. Affectation du résultat 2019

L'adoption du compte administratif fait apparaître que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme 45 593.19€.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 662 243.22€, Monsieur le Maire propose de l'affecter de la façon suivante afin de financer la section d'investissement :

Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement : 45 593.19€

Excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2020 : 616 650.03€

Adopté à l'unanimité

4. Vote du budget primitif 2020

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 516 579.03€
- Section d'investissement : 707 340.74€

Adopté à l'unanimité

5. Affectation des crédits ouverts à l'article 6232 du budget primitif

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur l'affectation des crédits ouverts au budget primitif à l'article 6232.

Il propose de les affecter à la couverture des dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations, réceptions, commémorations, fêtes locales, fêtes nationales, inaugurations, vins d'honneur et de fin d'année, repas, gerbes déposées lors de commémorations ou d'obsèques, cadeaux de fin d'année aux agents de la commune et aux personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

6. Vote des taux d'imposition

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir :

- Taxe d'habitation : 6.16%
- Foncier bâti : 12.47€
- Foncier non bâti : 57.77€

Adopté à l'unanimité

7. Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie

Le Maire demande au Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, de créer le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

8. Vote des taux des redevances au Camping Municipal pour la saison 2020

Le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les redevances applicables au Camping Municipal « Le Seuil » pour la saison estivale 2020 mais de limiter le forfait camping car à 2 campeurs.

Campeur	2.60 €
Campeur (-12 ans)	1.30 €
Emplacement	4.40 €
Electricité	3.80 €
Garage mort	2.40 €
Forfait camping car (emplacement + 2 campeurs)	8.00 €
Vidange/plein d'eau camping car de passage	5.00 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire remercie Mme Elizabeth SIGNORET de son implication pendant la période du recensement de la population ainsi que les deux agents recenseurs.
Une forte participation par internet a été enregistrée.
L'INSEE n'a pas encore communiqué les chiffres définitifs.
- Monsieur le Maire présente une estimation de la dotation forfaitaire pour 2020 qui devrait être de 362 131.00€

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

Henri BONNEFOY
Maire de St-Christol



Michelle FRANCOIS
Secrétaire de séance

